

# La dépendance des personnes âgées

## Déclaration du groupe de la CGT

Le travail de la commission, des rapporteurs et du personnel administratif a permis de rendre un avis intéressant et a su dégager des propositions pour que les personnes âgées en perte d'autonomie restent des citoyens à part entière et non entièrement à part.

Ainsi l'avis préconise le concept d'aide à l'autonomie plutôt que celui de dépendance qui suggère l'assujettissement. Il préconise, quel que soit le handicap et sans distinction d'âge, la création d'un nouveau droit universel de compensation de la perte d'autonomie.

La prévention tout au long de la vie, notamment à l'école et au travail, afin de réduire les inégalités face à ce risque, l'organisation du parcours de soins et d'accompagnement, la professionnalisation et l'augmentation des personnels, le soutien aux aidants, sont des points essentiels de l'avis.

Le groupe de la CGT apprécie la volonté de redonner à la branche maladie de la Sécurité sociale un rôle plus important dans la gouvernance de ce nouveau droit.

C'est pourquoi il aurait souhaité que la CNSA soit intégrée dans la Sécurité sociale, car si l'aide à l'autonomie ne relève pas directement de la maladie, elle relève, en revanche, de la santé. Un grand service public d'aide à l'autonomie devrait donc faire partie des réflexions à mener.

La CGT n'est pas opposée à une taxe sur les successions que nous aurions préféré voir inscrite dans la préconisation d'une réforme de l'impôt sur la succession. En revanche, nous n'approuvons pas la proposition d'aligner la CSG des retraités sur celle des actifs. Elle s'appliquerait sur des pensions de mille euros. C'est une mesure injuste qui ne tient pas compte du fait que les retraités perdent en moyenne 25 % de leur pouvoir d'achat lors du passage à la retraite.

Par ailleurs, l'indexation des retraites sur les prix et non sur les salaires induit un écart entre salaires et pensions qui s'agrandit tout au long de la retraite. L'avis le reconnaît d'une certaine manière. Il cherche à en atténuer la portée en suggérant de n'appliquer cette hausse qu'à partir du niveau plus élevé des pensions.

D'une façon générale, les préconisations ne garantissent pas un financement suffisant et n'affichent pas assez l'ambition de relever le défi de la solidarité par une répartition des richesses plus équitable. Par ailleurs, elles donnent la mauvaise image de ne solliciter, avec les héritiers, que les retraités.

Enfin, un financement ambitieux aurait un effet positif sur la place des femmes dans la société. Elles sont les plus nombreuses parmi les personnes en perte d'autonomie, les aidants familiaux et le personnel.

Plusieurs autres propositions auraient pu être reprises comme l'augmentation de la CSG sur les revenus du capital et du patrimoine.

Le groupe de la CGT s'est abstenu.